ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du sport

Question écrite n° 53975

Texte de la question

M. Michel Delebarre attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des sports sur les conséquences pour le développement des pratiques physiques et sportives accessible à tous de la loi n° 975 déposée par Monsieur Philippe Cochet le 19 juin 2008. Association sportive d'éducation populaire, la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) participe depuis plus d'un siècle au développement des pratiques physiques et sportives du plus grand nombre. Prenant part au maintien du lien social, la FSGT participe au bien-être physique et social de ses pratiquants. Toutefois, face aux réductions des crédits d'État, à la suppression des directions départementales de la jeunesse et des sports, d'une partie des centres régionaux d'éducation physique et des sports, ou encore de la réduction des postes au ministère de la jeunesse et des sports, nombre d'acteurs du secteur sportif s'interrogent sur l'avenir du sport «pour tous». Aussi, beaucoup estiment que ces orientations confirment la volonté des pouvoirs publics de favoriser largement le sport de haut niveau au détriment du sport de masse qui se voit relégué et confié aux collectivités locales et au secteur marchand. Aussi aimerait-il connaître la position du Gouvernement sur ce dossier, et les mesures immédiates que celui-ci compte mettre en oeuvre pour rassurer les acteurs du monde associatif et sportif.

Données clés

Auteur : M. Michel Delebarre
Circonscription : Nord (13e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 53975
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : Sports
Ministère attributaire : Sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 juin 2009, page 6345
Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)